Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Antler 240 EC
Numéro ARLA :	32880
Utilisation du produit :	Herbicide.
Restrictions d'utilisation :	Pas disponible.
Fabricant/Fournisseur :	WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, SK S7T-0J1
Numéro de téléphone :	1-888-975-4769
Téléphone d'urgence :	Appels d'urgence (Rocky Mountain Poison & Drug Safety (RMPDS)) : 1-877-496-3329 Appels en cas de déversement (CHEMTREC) : 1-800-424-9300 ou +1-703-527-3887 (international)
Date de préparation de la FDS :	30 mai 2025

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)

INFORMATIONS SGH

Classification : Liquides inflammables, Catégorie 4
Irritations cutanées, Catégorie 2
Irritations oculaires, Catégorie 2B
Cancérogénicité, Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2
Danger par aspiration, Catégorie 1

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE
Pictogramme(s) de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
Liquide combustible.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut causer des lésions aux organes dues à une exposition prolongée ou répétée.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Intervention : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
Consulter un médecin en cas de malaise.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'incendie : Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse ordinaire pour éteindre le feu.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.

L'élimination : Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux lois et réglementations locales, nationales et régionales en vigueur.

Dangers non classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients dont la toxicité est inconnue : Aucun.

Ce produit est considéré comme dangereux selon la Norme sur la communication des risques de l'OSHA, (29 CFR 1910.1200).

Ce produit est considéré comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Ingrédient(s) dangereux	Noms communs/synonymes :	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Pas disponible.	64742-94-5	20 - 30
Cléthodime	Pas disponible.	99129-21-2	> 24.5
Naphtalène	Pas disponible.	91-20-3	< 3

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience. L'anémie hémolytique (destruction des globules rouges)

est le principal problème de santé pour les humains exposés au naphtalène pendant de courtes ou de longues périodes. D'autres effets peuvent inclure des nausées, une transpiration abondante, des vomissements, des lésions rénales et hépatiques. Des névrites optiques (inflammation du nerf optique) ont été observées. Des cataractes ont également été observées.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Symptômes et effets aigus et différés : Provoque une irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Symptômes et effets aigus et différés : Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le naphtalène peut être absorbé par la peau en quantités nocives.

Ingestion : En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le naphtalène peut causer des dommages au foie et aux reins. Peut provoquer des anomalies sanguines, une méthémoglobinémie, une cyanose (coloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation déficiente du sang), des convulsions et la mort. L'ingestion de grandes quantités de naphtalène peut provoquer une anémie hémolytique grave et une hémoglobinurie.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la FDS).

Remarque à l'intention des médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

INFORMATIONS SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION

Liquide combustible. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie Impliquant des Citernes: Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges statiques : Ce matériau est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie de petite taille : Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie de grande taille : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Agents extincteurs non appropriés : Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.

Produits de combustion : Oxydes de carbone.

Protection des pompiers : L'inhalation de la substance peut être nocif. Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux. Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Certains liquides produisent des vapeurs qui peuvent provoquer des étourdissements ou des suffocations. Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence : Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent.

Mesures de protection personnelle : Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Méthodes de confinement : Si sans risque, arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage : Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé. Les déversements importants doivent être éliminés avec un équipement d'aspiration antidéflagrant.

Autres renseignements : Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention :
Ne pas avaler. Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Stockage :
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir Section 10 pour des informations sur les matériaux incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Directives d'exposition
Composant

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) [Numéro de registre CAS 64742-94-5]

ACGIH : A2; L'exposition par toutes les voies doit être soigneusement maîtrisée à des niveaux aussi bas que possible (2010); Pour l'huile minérale, à l'exclusion des fluides de traitement des métaux; Faiblement et légèrement raffinée

OSHA : 5 mg/m³ (VEMP); Pour brouillard d'huile, minéral.

Cléthodime [Numéro de registre CAS 99129-21-2]

ACGIH : Aucune VLE établie.

OSHA : Aucune LEA établie.

Naphtalène [Numéro de registre CAS 91-20-3]

ACGIH : 10 ppm (VEMP); Peau; A3 (2014)
OSHA : 10 ppm (VEMP), 50 mg/m³ (VEMP); 15 ppm (VECD) [Annulé];

PEL : Limite d'exposition permise
VLE : Valeur limite d'exposition
VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
VECD : Valeur d'exposition de courte durée

Mesures d'ingénierie : Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Protection des yeux et du visage :	Porter des protectrices contre les agents chimiques. S'assurer que des bassins oculaires sont à proximité des stations de travail. Utilisez un équipement de protection oculaire conforme aux normes de la norme CSA CAN/CSA-Z94,3:20 et aux réglementations OSHA de la norme 29 CFR 1910,133 relative aux équipements de protection individuelle.
Protection des mains :	Porter des gants de protection. Pour plus d'informations, consultez les spécifications du fabricant.
Protection de la peau et du corps :	Porter des vêtements de protection. Le port de vêtements ignifugés qui répondent à la norme NFPA 2112 et à la norme 150.20-2017 CAN/CGSB est recommandé dans les zones où les matières sont entreposées ou manipulées.
Protection des voies respiratoires :	Si les contrôles techniques et la ventilation ne suffisent pas pour contrôler l'exposition à des valeurs inférieures aux limites autorisées, un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA conforme aux exigences de la norme CSA CAN/CSA-Z94,4-18, avec cartouche de vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.
Mesures d'hygiène générales :	Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consultez un hygiéniste industriel compétent pour déterminer le risque potentiel et/ou les fabricants d'ÉPI pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide ambre.
Couleur :	Ambre
Odeur :	Légèrement aromatique.
Seuil olfactif :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH :	4.44
Point de fusion / Point de congélation :	Pas disponible.
Point initial d'ébullition :	Pas disponible.
Intervalle d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	65 °C (149 °F) (coupelle fermée)
Taux d'évaporation :	Pas disponible.

Inflammabilité :	Liquide combustible. Voir la section 5.
Limite d'inflammabilité inférieure :	Pas disponible.
Limite d'inflammabilité supérieure :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur relative :	Pas disponible.
Densité relative :	Pas disponible.
Solubilité :	Émulsifiable dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation :	Pas disponible.
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité cinématique :	Pas disponible.
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Masse volumique :	0.967 g/mL
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Caractéristiques des particules :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Contact avec des substances incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'entreposage normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter : Contact avec des substances incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.

Substances incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Pas disponible.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË

Produit Toxicité

Orale : Pas disponible.

Dermal : Pas disponible.

Inhalation : Pas disponible.

Toxicité des composants

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	5 mL/kg (rat)	> 2 mL/kg (lapin)	> 590 mg/m³ (rat); 4H
Cléthodime	99129-21-2	1360 mg/kg (rat)	> 5 g/kg (lapin)	Pas disponible.
Naphtalène	91-20-3	490 mg/kg (rat)	> 2500 mg/kg (rat)	> 340 mg/m³ (rat); 1H

Voies d'exposition probables : Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion. Absorption cutanée.

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système nerveux central.

Symptômes (y compris les effets différés et immédiats)

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience. L'anémie hémolytique (destruction des globules rouges) est le principal problème de santé pour les humains exposés au naphtalène pendant de courtes ou de longues périodes. D'autres effets peuvent inclure des nausées, une transpiration abondante, des vomissements, des lésions rénales et hépatiques. Des névrites optiques (inflammation du nerf optique) ont été observées. Des cataractes ont également été observées.

Yeux : Provoque une irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

Peau : Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le naphtalène peut être absorbé par la peau en quantités nocives.

Ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le naphtalène peut causer des dommages au foie et aux reins. Peut provoquer des anomalies sanguines, une méthémoglobinémie, une cyanose (coloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation déficiente du sang), des convulsions et la mort. L'ingestion de grandes quantités de naphtalène peut provoquer une anémie hémolytique grave et une hémoglobinurie.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Déficience en glucose-6-phosphate déshydrogénase.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE (à court et à long terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système nerveux central.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	A2	Groupe 1	Liste 1	Cancérigène selon l'OSHA.	Inscrit.
Naphtalène	A3	Groupe 2B	Liste 2	Cancérigène selon l'OSHA.	Inscrit.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cléthodime (Numéro de registre CAS 99129-21-2):
Lepomis macrochirus (Crapet arlequin):
CL50 > 33 mg/L, 96 hr;
Crustacées : CE50 = 20.2 mg/L;
Algues vertes : ErC50 (algues) = 11.4 mg/L.

Naphtalène (Numéro de registre CAS 91-20-3):
Oncorhynchus mykiss: CL50 > 0.91 (0.91 – 2.82) mg/L;
Crustacées : CE50 ≥ 1.96 mg/L
Autres organismes aquatiques : CE50 = 33 mg/L
Pimephales promelas : CL50 > 1 (1 – 6.5) mg/L;
CMEO (aiguë) 3.2 mg/L;
CSEO (aiguë) 1.8 mg/L.

Persistance/dégradabilité : Le cléthodime est facilement biodégradable.

Le solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, n'est pas rapidement dégradable. (Biodégradation 39 %)

Bioaccumulation/accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Autres effets néfastes : Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)), 9, GE III

Classe : 9

Numéro ONU : UN3082

Groupe d'emballage : III

Plaque(s) :

Transport des marchandises dangereuses Canada (TMD)

Nom officiel d'expédition : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)), 9, GE III

Classe : 9

Numéro ONU : UN3082

Groupe d'emballage : III

Plaque(s) :

Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale

États-Unis

Cette FDS a été préparée pour répondre à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard).

SARA Title III

Composant	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (lb)
Naphtalène	Non inscrit.	Non inscrit.	100	313	U165	Non inscrit.

Réglementations de l'État
Massachusetts
Droit de savoir du Commonwealth pour le Massachusetts aux États-Unis (annexe A, titre 105, article 670.000 du Code de Massachusetts Regulations)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Inscrit.
Naphtalène	91-20-3	Inscrit.

New Jersey
Droit de savoir des travailleurs et de la population pour le New Jersey aux États-Unis (article 34:5A-5 du New Jersey Statutes Annotated)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	SHHS
Naphtalène	91-20-3	SHHS

Remarque : SHHS = substance dangereuse spéciale pour la santé

Pennsylvanie
Droit de savoir des travailleurs et de la population pour la Pennsylvanie aux États-Unis (titre 34, chap. 301-323 du Pennsylvanie Code)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	S
Naphtalène	91-20-3	E

Remarque : E = Danger pour l'environnement; S = Substance dangereuse spéciale

Californie
Proposition 65 de la Californie :

ATTENTION Ce produit peut vous exposer à des substances chimiques, notamment le naphtalène et le solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, qui sont reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour plus d'informations, consultez le site www.P65Warnings.ca.gov.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Clause de non-responsabilité :
Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

Date de préparation de la FDS : 30 mai 2025

Version : 1.0

SGH FDS préparé par : **Aegis Regulatory Inc.**

Téléphone : 1 (519) 488-0351

www.aegisreg.com

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Antler Clethodim 240
Numéro ARLA :	35331
Utilisation du produit :	Herbicide.
Restrictions d'utilisation :	Pas disponible.
Fabricant/Fournisseur :	WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, SK S7T-0J1
Numéro de téléphone :	1-888-975-4769
Téléphone d'urgence :	Appels d'urgence (Rocky Mountain Poison & Drug Safety (RMPDS)) : 1-877-496-3329 Appels en cas de déversement (CHEMTREC) : 1-800-424-9300 ou +1-703-527-3887 (international)
Date de préparation de la FDS :	30 mai 2025

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)

INFORMATIONS SGH

Classification : Liquides inflammables, Catégorie 4
Irritations cutanées, Catégorie 2
Irritations oculaires, Catégorie 2B
Cancérogénicité, Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2
Danger par aspiration, Catégorie 1

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE
Pictogramme(s) de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
Liquide combustible.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut causer des lésions aux organes dues à une exposition prolongée ou répétée.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Intervention : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
Consulter un médecin en cas de malaise.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'incendie : Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse ordinaire pour éteindre le feu.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.

L'élimination : Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux lois et réglementations locales, nationales et régionales en vigueur.

Dangers non classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients dont la toxicité est inconnue : 5% de ce mélange de produit se compose d'ingrédients ayant une toxicité aiguë inconnue.

Ce produit est considéré comme dangereux selon la Norme sur la communication des risques de l'OSHA, (29 CFR 1910.1200).

Ce produit est considéré comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Ingrédient(s) dangereux	Noms communs/synonymes :	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Pas disponible.	64742-94-5	45 - 70
Cléthodime	Pas disponible.	99129-21-2	24
Naphtalène	Pas disponible.	91-20-3	3 - 7
Acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en C10-13, sel de calcium	Pas disponible.	1335202-81-7	1 - 5
Benzène, 1,2,4-triméthyl	1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	1 - 5

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des

éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience. L'anémie hémolytique (destruction des globules rouges) est le principal problème de santé pour les humains exposés au naphtalène pendant de courtes ou de longues périodes. D'autres effets peuvent inclure des nausées, une transpiration abondante, des vomissements, des lésions rénales et hépatiques. Des névrites optiques (inflammation du nerf optique) ont été observées. Des cataractes ont également été observées.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Symptômes et effets aigus et différés : Provoque une irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

Contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Symptômes et effets aigus et différés : Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le naphtalène peut être absorbé par la peau en quantités nocives.

Ingestion : En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le naphtalène peut causer des dommages au foie et aux reins. Peut provoquer des anomalies sanguines, une méthémoglobinémie, une cyanose (coloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation déficiente du sang), des convulsions et la mort. L'ingestion de grandes quantités de naphtalène peut provoquer une anémie hémolytique grave et une hémoglobinurie.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la FDS).

Remarque à l'intention des médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

INFORMATIONS SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION
Liquide combustible. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie Impliquant des Citernes: Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges statiques : Ce matériau est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie de petite taille : Poudre chimique sèche, CO_2, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie de grande taille : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Agents extincteurs non appropriés : Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.

Produits de combustion : Oxydes de carbone.

Protection des pompiers : L'inhalation de la substance peut être nocif. Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux. Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Certains liquides produisent des vapeurs qui peuvent provoquer des étourdissements ou des suffocations. Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence : Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent.

Mesures de protection personnelle : Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Méthodes de confinement : Si sans risque, arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage : Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé. Les déversements importants doivent être éliminés avec un équipement d'aspiration antidéflagrant.

Autres renseignements : Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention :
Ne pas avaler. Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Stockage :
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir Section 10 pour des informations sur les matériaux incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Directives d'exposition
Composant

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) [Numéro de registre CAS 64742-94-5]
- **ACGIH :** A2; L'exposition par toutes les voies doit être soigneusement maîtrisée à des niveaux aussi bas que possible (2010); Pour l'huile minérale, à l'exclusion des fluides de traitement des métaux; Faiblement et légèrement raffinée
- **OSHA :** 5 mg/m³ (VEMP); Pour brouillard d'huile, minéral.

Cléthodime [Numéro de registre CAS 99129-21-2]
- **ACGIH :** Aucune VLE établie.
- **OSHA :** Aucune LEA établie.

Naphtalène [Numéro de registre CAS 91-20-3]
- **ACGIH :** 10 ppm (VEMP); Peau; A3 (2014)
- **OSHA :** 10 ppm (VEMP), 50 mg/m³ (VEMP); 15 ppm (VECD) [Annulé];

Acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en C10-13, sel de calcium [Numéro de registre CAS 1335202-81-7]
- **ACGIH :** Aucune VLE établie.
- **OSHA :** Aucune LEA établie.

1,2,4-Triméthylbenzène [Numéro de registre CAS 95-63-6]

ACGIH : 10 ppm (VEMP); A4 (2021)

OSHA : Aucune LEA établie.

PEL : Limite d'exposition permise
VLE : Valeur limite d'exposition
VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
VECD : Valeur d'exposition de courte durée

Mesures d'ingénierie : Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Protection des yeux et du visage : Porter des protectrices contre les agents chimiques. S'assurer que des bassins oculaires sont à proximité des stations de travail. Utilisez un équipement de protection oculaire conforme aux normes de la norme CSA CAN/CSA-Z94,3:20 et aux réglementations OSHA de la norme 29 CFR 1910,133 relative aux équipements de protection individuelle.

Protection des mains : Porter des gants de protection. Pour plus d'informations, consultez les spécifications du fabricant.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection. Le port de vêtements ignifugés qui répondent à la norme NFPA 2112 et à la norme 150.20-2017 CAN/CGSB est recommandé dans les zones où les matières sont entreposées ou manipulées.

Protection des voies respiratoires : Si les contrôles techniques et la ventilation ne suffisent pas pour contrôler l'exposition à des valeurs inférieures aux limites autorisées, un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA conforme aux exigences de la norme CSA CAN/CSA-Z94,4-18, avec cartouche de vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales : Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consultez un hygiéniste industriel compétent pour déterminer le risque potentiel et/ou les fabricants d'ÉPI pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide transparent brun jaunâtre.
Couleur :	Brun jaunâtre.
Odeur :	Odeur piquante faible.
Seuil olfactif :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH :	4.6
Point de fusion / Point de congélation :	Pas disponible.
Point initial d'ébullition :	Pas disponible.
Intervalle d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	92.3 °C (198.1 °F) (coupelle fermée)
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Inflammabilité :	Liquide combustible. Voir la section 5.
Limite d'inflammabilité inférieure :	Pas disponible.
Limite d'inflammabilité supérieure :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur relative :	Pas disponible.
Densité relative :	Pas disponible.
Solubilité :	La solution forme une émulsion laiteuse dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation :	Pas disponible.
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité cinématique :	Pas disponible.
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Masse volumique :	0.95 g/mL
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Caractéristiques des particules :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune connue.

Conditions à éviter : Contact avec des substances incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.

Substances incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Pas disponible.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË

Produit Toxicité

Orale : Pas disponible.

Dermal : Pas disponible.

Inhalation : Pas disponible.

Toxicité des composants

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	5 mL/kg (rat)	> 2 mL/kg (lapin)	> 590 mg/m³ (rat); 4H
Cléthodime	99129-21-2	1360 mg/kg (rat)	> 5 g/kg (lapin)	Pas disponible.
Naphtalène	91-20-3	490 mg/kg (rat)	> 2500 mg/kg (rat)	> 340 mg/m³ (rat); 1H
Acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en C10-13, sel de calcium	1335202-81-7	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	5000 mg/kg (rat)	Pas disponible.	18000 mg/m³ (rat); 4H

Voies d'exposition probables : Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion. Absorption cutanée.

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système nerveux central.

Symptômes (y compris les effets différés et immédiats)

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience. L'anémie hémolytique (destruction des globules rouges) est le principal problème de santé pour les humains exposés au naphtalène pendant de courtes ou de longues périodes. D'autres effets peuvent inclure des nausées, une transpiration abondante, des vomissements, des lésions rénales et hépatiques. Des névrites optiques (inflammation du nerf optique) ont été observées. Des cataractes ont également été observées.

Yeux : Provoque une irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

Peau : Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le naphtalène peut être absorbé par la peau en quantités nocives.

Ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le naphtalène peut causer des dommages au foie et aux reins. Peut provoquer des anomalies sanguines, une méthémoglobinémie, une cyanose (coloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation déficiente du sang), des convulsions et la mort. L'ingestion de grandes quantités de naphtalène peut provoquer une anémie hémolytique grave et une hémoglobinurie.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Déficience en glucose-6-phosphate déshydrogénase.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE (à court et à long terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système nerveux central.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. Le 1,2,4-triméthylbenzène peut provoquer des modifications du SNC, une bronchite asthmatique et des modifications du sang telles que l'anémie ou la thrombocytopénie (c'est-à-dire un faible nombre de thrombocytes qui peut affecter la capacité du sang à coaguler).

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	A2	Groupe 1	Liste 1	Cancérigène selon l'OSHA.	Inscrit.
Naphtalène	A3	Groupe 2B	Liste 2	Cancérigène selon l'OSHA.	Inscrit.
1,2,4-Triméthylbenzène	A4	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cléthodime (Numéro de registre CAS 99129-21-2):
Lepomis macrochirus (Crapet arlequin):
CL50 > 33 mg/L, 96 hr;
Crustacées : CE50 = 20.2 mg/L;
Algues vertes : ErC50 (algues) = 11.4 mg/L.

Naphtalène (Numéro de registre CAS 91-20-3):
Oncorhynchus mykiss: CL50 > 0.91 (0.91 – 2.82) mg/L;
Crustacées : CE50 ≥ 1.96 mg/L
Autres organismes aquatiques : CE50 = 33 mg/L
Pimephales promelas : CL50 > 1 (1 – 6.5) mg/L;
CMEO (aiguë) 3.2 mg/L;
CSEO (aiguë) 1.8 mg/L.

1,2,4-Triméthylbenzène (Numéro de registre CAS 95-63-6):
Poisson : CL50 = 7.72 mg/L;
Autres organismes aquatiques : CL50 = 3.6 mg/L;
Autres organismes aquatiques : CE50 = 2.356 mg/L.

Persistance/dégradabilité : Le cléthodime est facilement biodégradable.

Le solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, n'est pas rapidement dégradable. (Biodégradation 39 %)

Bioaccumulation/accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Autres effets néfastes : Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination : L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)), 9, GE III

Classe : 9

Numéro ONU : UN3082

Groupe d'emballage : III

Plaque(s) :

Transport des marchandises dangereuses Canada (TMD)

Nom officiel d'expédition : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)), 9, GE III

Classe : 9

Numéro ONU : UN3082

Groupe d'emballage : III

Plaque(s) :

Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale

États-Unis

Cette FDS a été préparée pour répondre à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard).

SARA Title III

Composant	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (lb)
Naphtalène	Non inscrit.	Non inscrit.	100	313	U165	Non inscrit.
1,2,4-Triméthylbenzène	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	313	Non inscrit.	Non inscrit.

Réglementations de l'État

Massachusetts

Droit de savoir du Commonwealth pour le Massachusetts aux États-Unis (annexe A, titre 105, article 670.000 du Code de Massachusetts Regulations)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Inscrit.
Naphtalène	91-20-3	Inscrit.
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	Inscrit.

New Jersey

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour le New Jersey aux États-Unis (article 34:5A-5 du New Jersey Statutes Annotated)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	SHHS
Naphtalène	91-20-3	SHHS
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	Inscrit.

Remarque : SHHS = substance dangereuse spéciale pour la santé

Pennsylvanie
Droit de savoir des travailleurs et de la population pour la Pennsylvanie aux États-Unis (titre 34, chap. 301-323 du Pennsylvanie Code)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	S
Naphtalène	91-20-3	E
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	E

Remarque : E = Danger pour l'environnement; S = Substance dangereuse spéciale

Californie
Proposition 65 de la Californie :

ATTENTION Ce produit peut vous exposer à des substances chimiques, notamment le naphtalène et le solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, qui sont reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour plus d'informations, consultez le site www.P65Warnings.ca.gov.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Clause de non-responsabilité :
Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

Date de préparation de la FDS : 30 mai 2025

Version : 1.0

SGH FDS préparé par : **Aegis Regulatory Inc.**
Téléphone : 1 (519) 488-0351
www.aegisreg.com

Section 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Antler Clethodim
Numéro ARLA :	33595
Utilisation du produit :	Herbicide.
Restrictions d'utilisation :	Pas disponible.
Fabricant/Fournisseur :	WinField United Canada, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, SK S7T-0J1
Numéro de téléphone :	1-888-975-4769
Téléphone d'urgence :	Appels d'urgence (Rocky Mountain Poison & Drug Safety (RMPDS)) : 1-877-496-3329 Appels en cas de déversement (CHEMTREC) : 1-800-424-9300 ou +1-703-527-3887 (international)
Date de préparation de la FDS :	30 mai 2025

Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)

INFORMATIONS SGH

Classification : Liquides inflammables, Catégorie 4
Irritations cutanées, Catégorie 2
Irritations oculaires, Catégorie 2B
Cancérogénicité, Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée), Catégorie 2
Danger par aspiration, Catégorie 1

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE
Pictogramme(s) de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
Liquide combustible.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une irritation des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut causer des lésions aux organes dues à une exposition prolongée ou répétée.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention :
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Intervention : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
Consulter un médecin en cas de malaise.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'incendie : Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse ordinaire pour éteindre le feu.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.

L'élimination : Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux lois et réglementations locales, nationales et régionales en vigueur.

Dangers non classés ailleurs : Sans objet.

Ingrédients dont la toxicité est inconnue : 5% de ce mélange de produit se compose d'ingrédients ayant une toxicité aiguë inconnue.

Ce produit est considéré comme dangereux selon la Norme sur la communication des risques de l'OSHA, (29 CFR 1910.1200).

Ce produit est considéré comme dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Ingrédient(s) dangereux	Noms communs/synonymes :	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Pas disponible.	64742-94-5	65 - 70
Cléthodime	Pas disponible.	99129-21-2	25 - 27
Naphtalène	Pas disponible.	91-20-3	5 - 7
Benzène, 1,2,4-triméthyl	1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	2 - 3

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la

voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience. L'anémie hémolytique (destruction des globules rouges) est le principal problème de santé pour les humains exposés au naphtalène pendant de courtes ou de longues périodes. D'autres effets peuvent inclure des nausées, une transpiration abondante, des vomissements, des lésions rénales et hépatiques. Des névrites optiques (inflammation du nerf optique) ont été observées. Des cataractes ont également été observées.

Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau avec soin pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Symptômes et effets aigus et différés : Provoque une irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

Contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Symptômes et effets aigus et différés : Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le naphtalène peut être absorbé par la peau en quantités nocives.

Ingestion :

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le naphtalène peut causer des dommages au foie et aux reins. Peut provoquer des anomalies sanguines, une méthémoglobinémie, une cyanose (coloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation déficiente du sang), des convulsions et la mort. L'ingestion de grandes quantités de naphtalène peut provoquer une anémie hémolytique grave et une hémoglobinurie.

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la FDS).

Remarque à l'intention des médecins :

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

INFORMATIONS SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION
Liquide combustible. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie Impliquant des Citernes: Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

Sensibilité au choc : Cette matière n'est pas sensible aux chocs.

Sensibilité aux décharges statiques : Ce matériau est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Agents extincteurs appropriés : Incendie de petite taille : Poudre chimique sèche, CO_2, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie de grande taille : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Agents extincteurs non appropriés : Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.

Produits de combustion : Oxydes de carbone.

Protection des pompiers : L'inhalation de la substance peut être nocif. Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux. Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Certains liquides produisent des vapeurs qui peuvent provoquer des étourdissements ou des suffocations. Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures en cas d'urgence : Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent.

Mesures de protection personnelle : Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Méthodes de confinement : Si sans risque, arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage : Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé. Les déversements importants doivent être éliminés avec un équipement d'aspiration antidéflagrant.

Autres renseignements : Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

Section 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention :
Ne pas avaler. Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Stockage :
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir Section 10 pour des informations sur les matériaux incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Directives d'exposition
Composant

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) [Numéro de registre CAS 64742-94-5]
- **ACGIH :** A2; L'exposition par toutes les voies doit être soigneusement maîtrisée à des niveaux aussi bas que possible (2010); Pour l'huile minérale, à l'exclusion des fluides de traitement des métaux; Faiblement et légèrement raffinée
- **OSHA :** 5 mg/m³ (VEMP); Pour brouillard d'huile, minéral.

Cléthodime [Numéro de registre CAS 99129-21-2]
- **ACGIH :** Aucune VLE établie.
- **OSHA :** Aucune LEA établie.

Naphtalène [Numéro de registre CAS 91-20-3]
- **ACGIH :** 10 ppm (VEMP); Peau; A3 (2014)
- **OSHA :** 10 ppm (VEMP), 50 mg/m³ (VEMP); 15 ppm (VECD) [Annulé];

1,2,4-Triméthylbenzène [Numéro de registre CAS 95-63-6]
- **ACGIH :** 10 ppm (VEMP); A4 (2021)
- **OSHA :** Aucune LEA établie.

PEL : Limite d'exposition permise
VLE : Valeur limite d'exposition
VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
VECD : Valeur d'exposition de courte durée

Mesures d'ingénierie : Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Protection des yeux et du visage : Porter des protectrices contre les agents chimiques. S'assurer que des bassins oculaires sont à proximité des stations de travail. Utilisez un équipement de protection oculaire conforme aux normes de la norme CSA CAN/CSA-Z94,3:20 et aux réglementations OSHA de la norme 29 CFR 1910,133 relative aux équipements de protection individuelle.

Protection des mains : Porter des gants de protection. Pour plus d'informations, consultez les spécifications du fabricant.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection. Le port de vêtements ignifugés qui répondent à la norme NFPA 2112 et à la norme 150.20-2017 CAN/CGSB est recommandé dans les zones où les matières sont entreposées ou manipulées.

Protection des voies respiratoires : Si les contrôles techniques et la ventilation ne suffisent pas pour contrôler l'exposition à des valeurs inférieures aux limites autorisées, un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé par NIOSH/MSHA conforme aux exigences de la norme CSA CAN/CSA-Z94,4-18, avec cartouche de vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.

Mesures d'hygiène générales : Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consultez un hygiéniste industriel compétent pour déterminer le risque potentiel et/ou les fabricants d'ÉPI pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide ambre.
Couleur :	Ambre
Odeur :	Légèrement aromatique.
Seuil olfactif :	Pas disponible.

État physique :	Liquide.
pH :	3.8 à 4.8
Point de fusion / Point de congélation :	Pas disponible.
Point initial d'ébullition :	Pas disponible.
Intervalle d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	65 °C (149 °F) (coupelle fermée)
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Inflammabilité :	Liquide combustible. Voir la section 5.
Limite d'inflammabilité inférieure :	Pas disponible.
Limite d'inflammabilité supérieure :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	< 1 x 10^{-2} mPa au 20°C (68 °F) (Cléthodime)
Densité de vapeur relative :	Pas disponible.
Densité relative :	Pas disponible.
Solubilité :	Insoluble dans l'eau. Soluble dans les solvants hydrocarbonés.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation :	Pas disponible.
Température de décomposition :	Pas disponible.
Viscosité cinématique :	3.33 cSt au 20 °C (68 °F) (calculé)
Pourcentage de matières volatiles, % du poids :	Pas disponible.
Teneur en COV, % du poids :	Pas disponible.
Masse volumique :	0.935 à 0.975 g/mL
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Caractéristiques des particules :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Contact avec des substances incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'entreposage normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter : Contact avec des substances incompatibles. Sources d'inflammation. Exposition à la chaleur.

Substances incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Pas disponible.

Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË

Produit Toxicité

Orale : Pas disponible.

Dermal : Pas disponible.

Inhalation : Pas disponible.

Toxicité des composants

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	5 mL/kg (rat)	> 2 mL/kg (lapin)	> 590 mg/m³ (rat); 4H
Cléthodime	99129-21-2	1360 mg/kg (rat)	> 5 g/kg (lapin)	Pas disponible.
Naphtalène	91-20-3	490 mg/kg (rat)	> 2500 mg/kg (rat)	> 340 mg/m³ (rat); 1H
Mélange de tensioactifs anioniques/non ioniques	Propriétaire	Pas disponible.	Pas disponible.	Pas disponible.
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	5000 mg/kg (rat)	Pas disponible.	18000 mg/m³ (rat); 4H

Voies d'exposition probables : Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion. Absorption cutanée.

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système nerveux central.

Symptômes (y compris les effets différés et immédiats)

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience. L'anémie hémolytique (destruction des globules rouges) est le principal problème de santé pour les humains exposés au naphtalène pendant de courtes ou de longues périodes. D'autres effets peuvent inclure des nausées, une transpiration abondante, des vomissements, des lésions rénales et hépatiques. Des névrites optiques (inflammation du nerf optique) ont été observées. Des cataractes ont également été observées.

Yeux : Provoque une irritation des yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

Peau : Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées. Le naphtalène peut être absorbé par la peau en quantités nocives.

Ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Le naphtalène peut causer des dommages au foie et aux reins. Peut provoquer des anomalies sanguines, une méthémoglobinémie, une cyanose (coloration bleuâtre de la peau due à une oxygénation déficiente du sang), des convulsions et la mort. L'ingestion de grandes quantités de naphtalène peut provoquer une anémie hémolytique grave et une hémoglobinurie.

Sensibilisation de la peau : Pas disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires : Pas disponible.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Déficience en glucose-6-phosphate déshydrogénase.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE (à court et à long terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système nerveux central.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. Le 1,2,4-triméthylbenzène peut provoquer des modifications du SNC, une bronchite asthmatique et des modifications du sang telles que l'anémie ou la thrombocytopénie (c'est-à-dire un faible nombre de thrombocytes qui peut affecter la capacité du sang à coaguler).

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	A2	Groupe 1	Liste 1	Cancérigène selon l'OSHA.	Inscrit.
Naphtalène	A3	Groupe 2B	Liste 2	Cancérigène selon l'OSHA.	Inscrit.
1,2,4-Triméthylbenzène	A4	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.

Mutagénicité : Pas disponible.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Produits synergiques au plan toxicologique : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cléthodime (Numéro de registre CAS 99129-21-2):
Lepomis macrochirus (Crapet arlequin):
CL50 > 33 mg/L, 96 hr;
Crustacées : CE50 = 20.2 mg/L;
Algues vertes : ErC50 (algues) = 11.4 mg/L.

Naphtalène (Numéro de registre CAS 91-20-3):
Oncorhynchus mykiss: CL50 > 0.91 (0.91 – 2.82) mg/L;
Crustacées : CE50 ≥ 1.96 mg/L
Autres organismes aquatiques : CE50 = 33 mg/L
Pimephales promelas : CL50 > 1 (1 – 6.5) mg/L;
CMEO (aiguë) 3.2 mg/L;
CSEO (aiguë) 1.8 mg/L.

1,2,4-Triméthylbenzène (Numéro de registre CAS 95-63-6):
Poisson : CL50 = 7.72 mg/L;
Autres organismes aquatiques : CL50 = 3.6 mg/L;
Autres organismes aquatiques : CE50 = 2.356 mg/L.

Persistance/dégradabilité :

Le cléthodime est facilement biodégradable.

Le solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, n'est pas rapidement dégradable. (Biodégradation 39 %)

Bioaccumulation/accumulation :

Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement :

Pas disponible.

Autres effets néfastes :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination :

L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Département américain des transports (DOT)

Nom officiel d'expédition :

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)), 9, GE III

Classe :

9

Numéro ONU :

UN3082

Groupe d'emballage :

III

Plaque(s) :

Transport des marchandises dangereuses Canada (TMD)

Nom officiel d'expédition : UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)), 9, GE III

Classe : 9

Numéro ONU : UN3082

Groupe d'emballage : III

Plaque(s) :

Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale

États-Unis

Cette FDS a été préparée pour répondre à la norme sur la communication des risques de l'OSHA des États-Unis (29 CFR 1910.1200, Hazard Communication Standard).

SARA Title III

Composant	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (lb)
Naphtalène	Non inscrit.	Non inscrit.	100	313	U165	Non inscrit.
1,2,4-Triméthylbenzène	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	313	Non inscrit.	Non inscrit.

Réglementations de l'État

Massachusetts

Droit de savoir du Commonwealth pour le Massachusetts aux États-Unis (annexe A, titre 105, article 670.000 du Code de Massachusetts Regulations)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Inscrit.
Naphtalène	91-20-3	Inscrit.
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	Inscrit.

New Jersey

Droit de savoir des travailleurs et de la population pour le New Jersey aux États-Unis (article 34:5A-5 du New Jersey Statutes Annotated)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	SHHS
Naphtalène	91-20-3	SHHS
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	Inscrit.

Remarque : SHHS = substance dangereuse spéciale pour la santé

Pennsylvanie
Droit de savoir des travailleurs et de la population pour la Pennsylvanie aux États-Unis (titre 34, chap. 301-323 du Pennsylvanie Code)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	S
Naphtalène	91-20-3	E
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	E

Remarque : E = Danger pour l'environnement; S = Substance dangereuse spéciale

Californie
Proposition 65 de la Californie :

ATTENTION Ce produit peut vous exposer à des substances chimiques, notamment le naphtalène et le solvant naphta (pétrole), aromatique lourd, qui sont reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour plus d'informations, consultez le site www.P65Warnings.ca.gov.

Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Clause de non-responsabilité :
Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

Date de préparation de la FDS : 30 mai 2025

Version : 1.0

SGH FDS préparé par : **Aegis Regulatory Inc.**
Téléphone : 1 (519) 488-0351
www.aegisreg.com